



Rapport d'activités

du Conseil agroalimentaire durable namurois

2021-2023

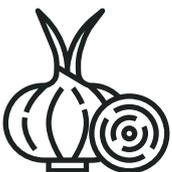




Table des matières

Préambule	3
1. Accompagnement	5
2. Introduction	5
2.1 Vision/ raison d'être du CADNamurois.....	5
2.2 Les rôles du CADNamurois	6
2.3 Composition	6
2.4 Fonctionnement	7
2.5 Groupes de travail thématiques	7
3. Les actions menées à la lumière des axes stratégiques	8
3.1. FA1 – Leviers pour inciter les pouvoirs locaux à rendre leurs marchés publics alimentaires plus durables	8
3.2. FA2 – Objectifs prioritaires pour la gestion des terres publiques	10
3.3. FA3 – Publicité et procédure pour la mise à disposition des terres disponibles	12
3.4. FA4 – Soutenir et stimuler la diversité des fermes en activité	14
3.5. FA5 – Accompagnement à l'installation et au développement des maraîchers petites surfaces.....	15
3.6. FA6 – Définition commune du système alimentaire durable.....	19
3.7. Recommandation à la Ville de Namur de signer le Pacte de Milan.....	21
4. Conclusions	22





Préambule

Voici le premier rapport d'activités du Conseil agroalimentaire durable Namurois.

Namur avait pour ambition de se définir une politique agroalimentaire de transition vers une plus grande souveraineté alimentaire, d'aider les citoyennes et citoyens, les consommatrices et consommateurs, les collectivités à opter pour une alimentation durable et les agricultrices et agriculteurs, transformatrices et transformateurs locaux à s'engager dans cette voie.

Dans sa déclaration de politique communale adoptée par le Conseil communal du 20 décembre 2018, le Collège communal ambitionne de faire de la capitale wallonne la ville la plus en pointe en matière de développement et de consommation durable et marque sa forte sensibilité à l'égard des défis environnementaux, alimentaires et climatiques. Il déclare que la consommation durable prendra une nouvelle dimension pour favoriser à l'avenir les circuits-courts, l'économie circulaire, la production locale et les maraîchers. On peut également y lire que « Malgré la complexité du dossier, le Collège souhaite développer davantage de cantines proposant tant dans nos écoles que dans nos crèches des repas équilibrés, sains et valorisant les produits locaux, financièrement accessibles ».

Dans son Programme Stratégique Transversal 2019-2024 présenté au Conseil communal du 13 septembre 2019, son objectif 04 mentionne : - « Être une Ville à la pointe en matière de développement et de consommation durable » ainsi que son objectif opérationnel 4.1 – « Fédérer les acteurs autour de l'alimentation durable, des circuits-courts, de la production locale et des maraîchers ».

Ce PST prévoyait également la mise en place d'un Conseil agroalimentaire durable namurois.

La relocalisation de notre alimentation résonne. Les crises successives accentuent l'urgence de revoir nos modèles et nos chaînes d'approvisionnement en faveur de systèmes alimentaires plus résilients et durables. C'est d'ailleurs la crise liée à la Covid-19 qui a retardé le lancement du Conseil agroalimentaire durable namurois. Il a fallu s'adapter à de nouvelles normes de travail, être créatif afin de pouvoir avancer malgré l'incapacité de se réunir et lancer cette instance collaborative. C'est en mars 2020 qu'aurait dû avoir lieu le lancement du CAD-Namurois... une première fois reporté. Ensuite en novembre 2020 mais après une brève accalmie, la situation de crise empêche à nouveau le Conseil agroalimentaire durable namurois de se réunir. Tout est alors mis en place afin de pouvoir lancer l'instance en présentiel ou en virtuel. Le 31 mars 2021, c'est le lancement officiel du Conseil agroalimentaire durable namurois qui se réunit pour la première fois après une session d'élections sans candidat, le 16 juin 2021.

Deux documents pour démarrer ce travail sont alors proposés aux membres du conseil :

- L'« Etat des lieux du paysage agroalimentaire de la Ville de Namur », réalisé par Céline Degrande en 2019.
- « Vers un Système alimentaire Durable pour la Ville de Namur. » Cadre stratégique 2020-2025, réalisé par Ecores, bureau d'accompagnement qui a été mandaté par la Ville de Namur pour l'aider à lancer le CADNamurois.





C'est ce deuxième document qui fixe les 5 axes stratégiques, que vous pouvez découvrir ci-après et qui ont été approuvés par le Collège et le Conseil communal. Ceux-ci ont guidé le travail du Conseil :

- soutenir et préserver la vocation nourricière des terres agricoles et la diversification des productions agricoles sur le territoire ;
- accompagner la transition d'une offre au niveau de l'ensemble des collectivités ;
- accompagner la transition au niveau des citoyens et des citoyennes et du secteur touristique ;
- soutenir le secteur de la transformation alimentaire locale/bio
- soutenir le développement du secteur de la distribution alimentaire durable.

Ce premier rapport se fonde sur un état des lieux du travail du CADNamurois à travers ces axes stratégiques. Nous profiterons de ce rapport pour marquer les actions menées par le service Air Climat Energie, en parallèle à ces mêmes axes.

Où se positionne Namur par rapport aux objectifs nommés ci-dessus ?





1. Accompagnement

Le bureau d'accompagnement et de conseil Ecores a été mandaté par la Ville de Namur pour l'aider à mettre sur pied le CADNamurois (diagnostic du territoire, accompagnement pour les élections, l'animation des réunions, ...). Entre 2020 et juin 2021, Ecores nous a donc accompagné.

En septembre 2022, c'est Espace Environnement qui a repris le flambeau et qui anime les réunions du CAD-Namurois et des groupes de travail afin de garantir la neutralité de la Ville de Namur et d'animer les réunions et débats avec professionnalisme. Ils joueront ce rôle jusqu'en juin 2023.

2. Introduction

Il nous semblait, ici, important de rappeler les grandes lignes du Conseil agroalimentaire durable namurois. Cela nous permettra de comprendre son fonctionnement et son pouvoir d'action.



2.1 Vision/ raison d'être du CADNamurois

A travers cet organe de gouvernance qu'elle a initié, la Ville implique de façon concrète les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'un système alimentaire durable namurois. Le CADNamurois est un organe de rencontre et de collaboration entre les instances politiques (vision et stratégie territoriale) et les acteurs de terrain (savoir-faire, expérience et mise en action).





2.2 Les rôles du CADNamurois

- ✓ **Consultatif** : fournir des avis et des conseils concernant la stratégie mise en place par la Ville de Namur pour s'inscrire dans une démarche d'Alimentation Durable (« stratégie 'Alimentation Durable' »).
- ✓ **Mobilisateur et relais** : mobiliser son réseau pour soutenir la réalisation de la stratégie et des différentes actions, ainsi que la communication afférente.
- ✓ **Force de proposition et d'innovation** : apporter des idées et des propositions pour la construction du plan d'action de la stratégie 'Alimentation Durable' de la Ville. Suggestion de travaux et réflexions à mener au niveau des Groupes de Travail.

2.3 Composition



Le CADNamurois est composé d'acteurs représentant le système alimentaire namurois. Lors de l'évaluation proposée aux membres après deux années de fonctionnement, ceux-ci ont validé le passage de 2 à 3 membres par catégorie :

⊙ 3 représentants de chaque « catégorie » du système alimentaire :

- Pouvoirs publics
- Education/Formation
- Recherche
- Secteur associatif impliqué dans les thématiques de santé et précarité

⊙ 3 représentants d'organismes représentatifs de chaque secteur/groupe d'acteurs de la chaîne de valeur alimentaire, ci-dessous, mais des individualités peuvent entrer en candidature :

- Producteurs
- Transformateurs
- Distributeurs
- Consommateurs

⊙ Un agent communal du Service Air Climat Energie en charge du suivi du CADNamurois est présent à chaque séance mais n'est pas considéré comme membre du CADNamurois. Ses missions sont :

- D'assurer le portage organisationnel et le secrétariat du CADNamurois ;
- D'être un modérateur des séances du CADNamurois ;
- D'être l'intermédiaire faisant le lien entre le CADNamurois, l'Administration et le Collège.





Durant le premier mandat, de juin 2021 à juin 2023, 16 membres ont collaboré activement à réfléchir et proposer des fiches « action » dans le cadre des travaux du CADNamurois :

- Catégorie « production » : Pierre Bertieaux, maraîcher des Jardins d'à Côté, et Maxime Janssens, agriculteur.
- Catégorie « transformation » : Ann Nachtergaele, de la Fevia, et Valentine Jacquemart, de la Ferme de la Sarthe, remplacée en avril 2022 par Ludovic Vanackere, des ateliers de Bossimé.
- Catégorie « distribution » : Bertrand Delvaux, de Paysans Artisans, et Frank Mestdagh, des magasins D'ici (mandat arrêté en cours)
- Catégorie « consommation » : Benjamin Dessy, citoyen namurois, et Jean-Philippe Habran, de la coopérative Agricovert.
- « Pouvoirs publics » : Marc Dehareng, du BEP, et Nanou Carels, de la Province de Namur.
- Catégorie « secteur associatif en lien avec la santé ou la précarité » : Jean-Claude Mantez, de l'asbl VIVReS, et l'association des Femmes prévoyantes socialistes (mandat arrêté en cours).
- Catégorie « Recherche » : Nicolas Dendoncker, de l'UNamur, et Nicolas Loodts, de l'UCL.
- Catégorie « éducation / formation » : Mélanie Favereaux de la Fédération des Jeunes agriculteurs, et Samuel Demont, de l'asbl Empreintes.

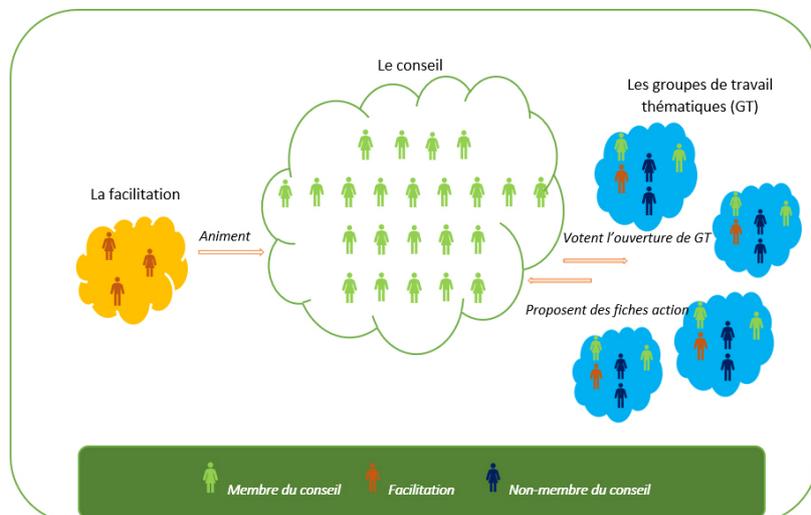
Ces personnes, avec leurs profils divers et variés ont permis d'apporter des nuances ou des éclaircissements sur de nombreuses thématiques, de par leurs savoirs et leurs expériences. Les réunions et leurs débats se sont toujours déroulés dans une ambiance bienveillante, respectueuse de chacune, chacun et ont pu aboutir à de propositions concrètes présentées au Collège Communal.

2.4 Fonctionnement

Les membres du CADNamurois se réunissent en séance plénière a priori 4 fois par an.

Les prises de décision se prennent de façon collégiale. Un vote à la majorité simple (moitié plus une voix) est utilisé en cas d'absolue nécessité.

2.5 Groupes de travail thématiques





Afin de créer une dynamique participative plus large et représentative, le CADNamurois constitue des Groupes de Travail (GT) thématiques, qui sont des espaces de dialogue permettant d'approfondir certaines thématiques et d'inviter des acteurs externes liés au sujet abordé et désireux de s'y impliquer.

La mise en œuvre de certaines actions peut également impliquer les Groupes de Travail.

Chaque GT doit être composé d'au moins un membre du CADNamurois, qui sera le porteur de ce groupe.

Les participants aux Groupes de Travail sont des personnes ou organismes soit :

- sollicités par le CADNamurois pour un projet ou une thématique spécifique pour laquelle ils ont une expérience/expertise pertinente ;
- invités largement via une mailinglist et/ou via l'intermédiaire des membres du CADNamurois dans le cas d'un sujet nécessitant une mobilisation/ Groupe de Travail plus large.
- s'étant manifestés dans le cadre de séances d'information et de recrutement organisés par la Ville.

3. Les actions menées à la lumière des axes stratégiques

En 18 mois de fonctionnement, le Conseil agroalimentaire durable namurois a remis au Collège 6 fiches-actions (FA) et une recommandation approuvée collégialement par ses membres :

- FA1 – Leviers pour inciter les pouvoirs locaux à rendre leurs marchés publics alimentaires plus durables.
- FA2 – Objectifs prioritaires pour la gestion des terres publiques.
- FA3 – Publicité et procédure pour la mise à disposition des terres disponibles.
- FA4 – Soutenir et stimuler la diversité des fermes en activité.
- FA5 – Accompagnement à l'installation et au développement des maraîchers petites surfaces.
- FA6 – Définition du Système alimentaire durable namurois

Ainsi qu'une recommandation qu'est la signature par la Ville de Namur du pacte de Milan.

Mais en quoi consistent ces fiches-actions et quels ont été les suivis apportés par la Ville de Namur ?

3.1. FA1 – Leviers pour inciter les pouvoirs locaux à rendre leurs marchés publics alimentaires plus durables

Objectifs

1. Sensibiliser aux enjeux d'une alimentation durable, plus de durabilité dans les cantines, engagement dans le Green Deal 2.0 (voir annexe1) ;
2. Sensibiliser à la durabilité des marchés publics (« Guide pour un marché public d'alimentation plus durable ») ;⁽¹⁾
3. Revoir les marchés publics alimentaires ;
4. Participer aux partages d'expériences et de bonnes pratiques organisés par Manger Demain.

⁽¹⁾ https://developpementdurable.wallonie.be/sites/dd/files/2021-11/Marches-publics-dans-les-restaurations-de-collectivite_261021_versionprint.pdf





Traduction dans les actions de la Ville

- Relocaliser l'assiette des collectivités publiques
 - Développement des infrastructures internes
 - Intégration d'outils territoriaux existants
 - Amener des produits locaux de qualité dans les collectivités publiques (les maisons de repos & repas à domicile du CPAS, et les cantines scolaires)
- Concrètement
 - Diffusion du « Guide pour un marché public d'alimentation plus durable » aux différents services de la Ville
 - Dans le cadre du Green Deal, mise en place d'actions en vue de décrocher le label « Cantines durables » niveau 2 pour les maisons de repos du CPAS et les cantines scolaires communales
 - Sensibilisation des mangeurs et du personnel associé aux repas au travers de « journées locales » et d'activités pédagogiques et de formations
 - Fourniture des repas scolaires par la cuisine centrale du CPAS à partir de septembre 2023

Labellisation des écoles communales : rétroplanning





3.2. FA2 – Objectifs prioritaires pour la gestion des terres publiques

Objectifs

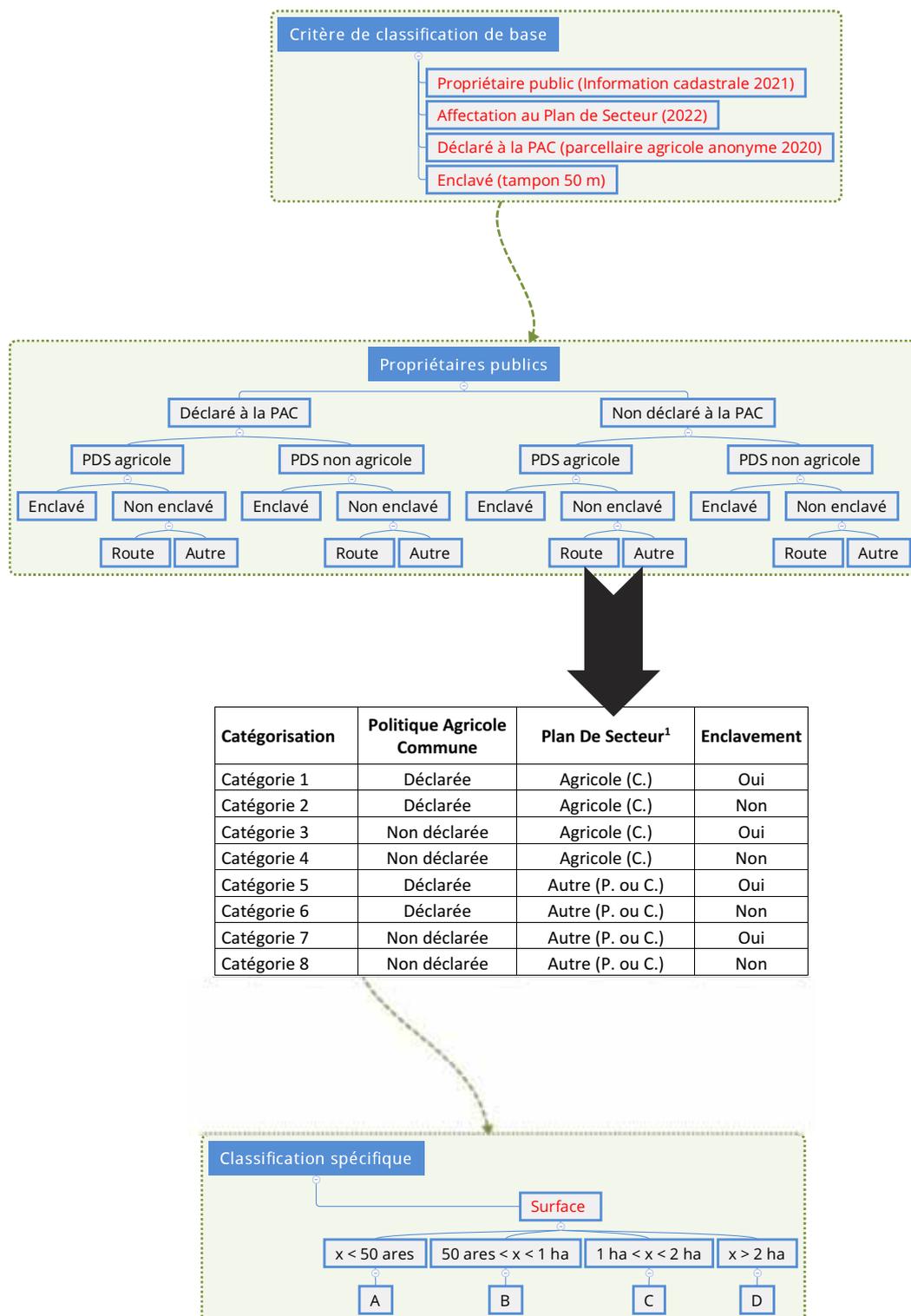
1. Etablir les critères de recherches pertinents pour une analyse cartographique (surface min et max de parcelles, proximité d'une route, point d'électricité, point d'eau, pollution historique, ... ?)
2. Réaliser une analyse cartographique sur base des critères préétablis pour identifier les terres potentiellement disponibles/disponibilisables à court terme.
3. Sur base de l'analyse cartographique (et donc des potentialités réelles), prioriser les objectifs :
 1. Mettre à disposition des terres publiques pour des maraichers sur des parcelles de qualité.
 2. Démarcher les autres opérateurs publics pour présenter les objectifs prioritaires de la Ville, voir si les objectifs respectifs peuvent converger et si des parcelles peuvent être mobilisées à des fins nourricières.
 3. Identifier les terres publiques cultivables qui ne sont pas en déclaration PAC et voir s'il y a des éventuelles potentialités de mise à disposition.
4. Vérification sur place (visite du terrain pour le futur état des lieux, ...)
5. En fonction des priorités, procéder à la mise à disposition des terres disponibles sur base d'un projet agricole défini (identification d'un profil de producteur, cahier des charges, critères d'attribution, appel à intérêt...)
6. Etablir un arbre décisionnel pour identifier les questions types à se poser et les démarches qui en découlent lors d'une procédure de mise à disposition de terres publiques (surface, objectif, durée, type de contrat, à destination de qui – maraichers, comités de quartier- ...)





Traduction dans les actions de la Ville

Sur base des recommandations de cette fiche, un arbre décisionnel a été réalisé afin de définir les parcelles prioritaires :





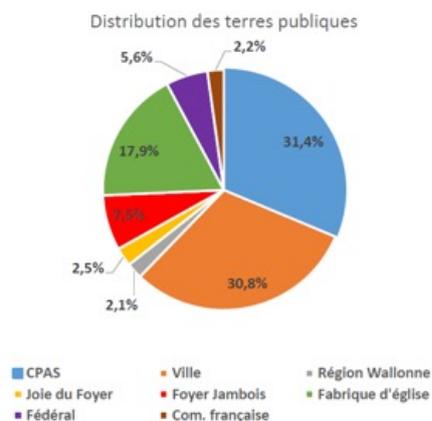
Définition des parcelles prioritaires :

- Priorisation des parcelles non enclavées
- Dépriorisation des parcelles polluées (Projets biodiversité)
- Dépriorisation de la catégorie A (car inférieure à 50 ares et c'est fort petit)
- Priorisation des parcelles de la Ville et du CPAS
- Priorisation des catégories 4 et 8 car non déclarées PAC ➔ si pas de bail, ces parcelles pourraient être disponibles à court terme

Analyse et résultat des terres publiques :

	Nbre de terre	Surfaces agricoles publiques (ha)			
		Surface	Moyenne	Max.	Min.
CPAS	21	49,74	2,37	9,66	0,0384
Ville	35	48,87	1,40	6,81	0,058
Rég. Wallonne	3	3,4	1,13	1,66	0,54
Joie du Foyer	3	3,99	1,33	3,01	0,12
Foyer Jambois	4	11,82	2,96	6,88	0,28
Fabrique d'église	27	28,43	1,05	3,37	0,23
Fédéral	6	8,89	1,48	2,43	0,22
Com. française	1	3,46	/	/	/

Total	100	159
-------	-----	-----



L'analyse cartographique des parcelles prioritaires a été réalisée.

Les résultats sont développés au point 4.5.

3.3. FA3 – Publicité et procédure pour la mise à disposition des terres disponibles

Objectifs

Les candidats à l'installation ou à la recherche de terres, et en particulier ceux étant dans des situations hors cadre familial, ont des difficultés à accéder à l'information sur la disponibilité des terres.

Il est proposé ici que tout opérateur public, le cas échéant, sous la coordination de la Ville de Namur puisse réaliser des prévisions de disponibilité de terres via ;

- une information privilégiée vers les autres opérateurs publics identifiés, présents sur le territoire namurois ;
- acceptent de rendre public (sur une plateforme commune, mais également via envoi de l'information vers des acteurs agricoles) l'information sur la libération de leurs terres (en locatif ou acquisitif) et les modalités de la procédure d'adjudication.

Cela pourrait prendre la forme d'un site web (à développer à l'échelle de la province, niveau géographique minimal de pertinence) relayant les informations de terres disponibilisées par les opérateurs publics. (l'arrondissement).





Cette « publicité » nécessite au préalable de disposer de modalités d'adjudication des terres avec des critères d'attribution permettant d'atteindre les objectifs d'attribution des terres ; un travail préalable de définition des objectifs et d'identification de critères les + pertinents (et juridiquement corrects) sera nécessaire. Il s'agira également de pouvoir mettre à disposition de tout opérateur public une procédure « type » (incluant processus, cahier des charges, critères d'attribution en lien avec l'alimentation et l'installation, ...) de remise en location.

L'objectif est de réaliser ce travail avec tous les opérateurs publics présents sur le territoire (voire, à terme, l'arrondissement).

3 points d'attention :

- Il serait important de pouvoir repérer/identifier les types de terres (publiques) pouvant répondre aux besoins soit des candidats demandeurs, soit de la ville en matière nourricière et de viser prioritairement le statut de mobilisation de ces dernières. Cela nécessite, pour chaque opérateur public, de disposer d'une intention, d'une politique de gestion de son foncier agricole et d'une coordination entre ces différents propriétaires publics.
- Pour atteindre l'objectif de mobilisation des terres publiques pour des objectifs nourriciers, il faudra nécessairement que la procédure d'adjudication prévoit des critères d'attribution définis dans cet objectif, que ce soit pour la remise en location ou la vente¹, le cas échéant.
- Il pourrait être pertinent que soit élaborée une mailinglist d'acteurs à informer prioritairement (écoles, syndicats, GAL, ...) lors de la mise à disposition de terres.

Cela doit faire l'objet d'une coordination de travail entre les opérateurs publics.

Perspectives :

1. étendre cette démarche vers les communes limitrophes du namurois, voire de l'arrondissement de Namur
2. étendre cette démarche vers les agriculteurs en fin de carrière et sans repreneur qui seraient également amenés à libérer des terres (remarque : ceci nécessite un travail en amont avec ces agriculteurs, et en particulier vers ces agriculteurs aînés locataires de terres publiques)

Traduction dans les actions de la Ville

Cette fiche action est étroitement connectée et complémentaire à la fiche action 2 portant sur les « Objectifs prioritaires pour la gestion des terres publiques à des fins nourricières locales et respectueuses de l'environnement. »

Nous reviendrons donc sur la traduction dans les actions de la Ville après la présentation de cette fiche.





3.4. FA4 - Soutenir et stimuler la diversité des fermes en activité

Objectifs

Proposer aux agriculteurs déjà installés sur le territoire de Namur de se lancer dans une diversification de leur ferme pour ainsi faciliter et accélérer l'autonomie alimentaire de la ville de Namur.

Travailler directement avec les agriculteurs déjà installés est le plus efficace pour avoir une production locale à grande échelle. La présente fiche action vise à favoriser la diversification des produits alimentaires proposés dans les coopératives, magasin locaux, ... en travaillant sur les axes suivants :

1) S'assurer qu'une filière existe et qu'elle soit « solide » puis, informer les producteur.trices, productrices et les mobiliser pour les amener à répondre à ces besoins nourriciers.

Concrètement il s'agit de :

- ➡ Identifier les filières qui fonctionnent et pour lesquelles il y a des besoins (ex : les collectivités ont besoins de carottes, de pdt, de légumes racines, d'œufs, ...)
- ➡ Informer les producteurs des nouveaux débouchés pour que ceux-ci se mettent en capacité d'y répondre
- ➡ Insister et informer les producteurs sur la présence de structures qui peuvent les aider à la vente

2) Mettre une partie de parcelles ou d'exploitation d'un.e/de producteur.trice(s) à disposition d'un.e producteur.trice/éleveur.se qui exerce un autre type d'activité (une sous-location est possible dans le cas des baux à ferme si au préalable, le propriétaire a donné son accord).

- ➡ A ce sujet, il y a un réel enjeu par rapport à la transmission : pourquoi ne pas viser les agriculteurs en fin de carrières pour une transition douce vers une ferme partagée ?
- ➡ D'autre part, il y a un enjeu par rapport à la concurrence et la spéculation : comment contrer des offres de Colruyt (car pas de régulation du prix du foncier) * sensibilisation des agriculteurs « vieillissant » à ce sujet pour ne pas céder à Colruyt et ne pas vendre au plus offrant

3) Eventuelle embauche ou partenariat (≠ mise à disposition de parcelles).

Une embauche peut permettre à un producteur en place de diversifier ou de développer de nouvelles filières sur son exploitation, qu'il ne développerait pas sans cette embauche ou ce partenariat.





Traduction dans les actions de la Ville

Les actions préconisées dans cette fiche action peuvent être menées par différents acteurs du système alimentaire (Ceinture Alimentaire Namuroise (CAN), coopératives de producteurs, acteurs fédérateurs sur le territoire tels Manger demain, ...).

La Ville a également un rôle à jouer :

- D'une part, pour informer sur les besoins/filières qui sont en passe d'émerger pour alimenter les collectivités publiques (CPAS, cantines scolaires). L'axe 1 de cette fiche action donne des clés pour informer les producteurs à même de répondre à ces nouveaux besoins.
- D'autre part, la possibilité d'inciter des producteurs en activité à mettre à disposition une partie de leurs parcelles peut être réfléchi et explorée avec les producteurs en fin de carrière qui n'ont pas de repreneur (en vue de faire une transition douce).

Dans la perspective d'approfondir cette fiche, un GT travaillant sur comment sensibiliser et informer les agriculteurs déjà en place sur l'état des filières agricoles sur le territoire de la Ville de Namur s'est mis en place fin 2022 : quelles sont les filières implantées sur le territoire ou pas (ex : peu ou pas de fruits, œufs, spiritueux, ...) ? Quels débouchés pour ces filières ? Sont-ils locaux ou pas ? Quels leviers permettraient d'accroître les débouchés locaux (en fonction des filières) ?

3.5. FA5 – Accompagnement à l'installation et au développement des maraîchers petites surfaces

Objectifs

Accompagnement à l'installation sur de très petites surfaces, en milieu urbain (à proximité des consommateurs) en vue de développer un maillage de petits producteurs et visant la distribution en circuit-court.

Cette fiche a été réalisée au départ du modèle du projet "Les jardins d'à côté ».

Elle se veut répliquable et récapitulative des outils et méthodes de travail déjà testés dans ce modèle et qui peuvent être utilisés pour développer un maillage de producteurs et maraîchers petites surfaces, en général.

Cette fiche rassemble divers éléments permettant de stimuler l'installation durable de maraîchers petites surfaces, mais l'engagement de la Ville se limite aux éléments qui relèvent de ses compétences, à savoir, d'une part, préserver la vocation nourricière des parcelles qualitatives de la Ville en centre urbain, et d'autre part, réaliser, le cas échéant, des investissements sur les parcelles de la Ville, nouvellement mises à disposition, pour garantir les aménagements de base (accès à l'eau, à l'électricité et éventuels terrassements pour garantir l'accès aux terrains).





Le nombre de parcelles visées et le montant des aménagements par parcelle ne peuvent être évalués à ce stade, car chaque parcelle doit faire l'objet d'une analyse spécifique quant à l'opportunité d'y faire du maraîchage (exposition, surface agricole utile, pollution du sol...) et quant aux types d'aménagements à prévoir sur les parcelles qualitatives (aménagements préexistants, distance par rapport au réseau, ...).

Objectif pour la Ville :

- Préserver la vocation nourricière des parcelles qualitatives de la Ville en centre urbain,
- Réaliser des investissements sur les parcelles de la Ville

Traduction dans les actions de la Ville

Le Collège communal a adopté cette fiche, sous réserve de l'acceptation de subsides pour couvrir les aménagement et équipement à fournir sur les parcelles cultivables.

Comme vous pourrez le constater ci-après, le Service Air Climat Energie, en étroite collaboration avec les services gestionnaires de terres (Gestion immobilière et Régie foncière) a réalisé un travail d'analyse cartographique et œuvre à la mise à disposition des terres publiques disponibles à des fins nourricières durables.

Ces mêmes services devront saisir les opportunités d'appels à projets (en tant que porteur ou membre associé) en vue de faciliter l'installation de jeunes exploitants sur des parcelles publiques à des fins nourricières durables et réaliser les éventuels travaux nécessaires à la mise à disposition de parcelles cultivables équipées d'un accès à l'eau et d'électricité, sachant que chaque dossier fera l'objet d'approbation(s) ultérieure(s) auprès du Collège.

Traduction dans les actions de la Ville rassemblant plusieurs fiches-action

Depuis de nombreuses années, on constate que le nombre de jeunes agriculteur.trices trouvant des terres pour s'installer est faible. La difficulté d'accéder à la terre est connue. La spéculation sur les terres agricoles n'y est pas pour rien. Elle rend celles-ci souvent inaccessibles pour celles et ceux qui souhaitent développer un projet d'agriculture paysanne de proximité, économiquement, écologiquement et socialement viable. En effet, le prix des terres agricoles ne cesse d'augmenter.

Les membres du CADNamurois l'ont marqué via ces premières fiches-action qui se rejoignent en plusieurs points. Observons comment la Ville de Namur a traduit ces points d'attention en actions concrètes.

En effet, certaines actions peuvent se rapporter à plusieurs fiches-actions. Nous mettrons en évidence les fiches concernées suivant les actions menées.





Analyse cartographique des terres publiques :

1. Résultats

FA2 Objectifs prioritaires
pour la gestion des terres publiques

FA3 Publicité et procédure
pour les mises à disposition

- Deux parcelles prioritaires pour du maraîchage (Temploux et Bouge). Nous y reviendrons ci-après.
- Pas d'identification d'autres parcelles qualitatives pour du maraîchage, disponibles à moyen-long terme.
- Cinq parcelles ont été épinglées. Un suivi pour voir si des opportunités peuvent se dégager en fonction des priorités et de l'évolution des projets sur ces parcelles va être réalisé.

2. Perspectives

- Mise à disposition des 2 parcelles prioritaires.
- Identification des baux à échéance rapprochée pour anticiper les « remises en location ».
- Suivi des 5 parcelles d'intérêt identifiées (parcelles polluées → suivi auprès de Natagora).
- Etablissement d'une charte de bonnes pratiques pour les futures mises à disposition (critères à insérer, liste de diffusion, ...).

Mise à disposition de parcelles agricoles publiques

1. Projet pilote à Temploux

Un projet pilote est en cours sur une parcelle Ville identifiée à Temploux :

La Ville va mettre à disposition 2,65 ha de parcelles

- 1 parcelle pour l'éco-pâturage et 2 parcelles maraîchères

Une prise en gestion via un commodat d'une durée de 15 ans sera établie pour une mise en place de projets nourriciers durables.



Parcelles 1 (0,6ha) et 2 (0,45ha) pourraient accueillir un projet de maraîchage
Parcelle 3 (1,6ha) est un verger de variétés anciennes et pourrait accueillir un projet d'éco-pâturage

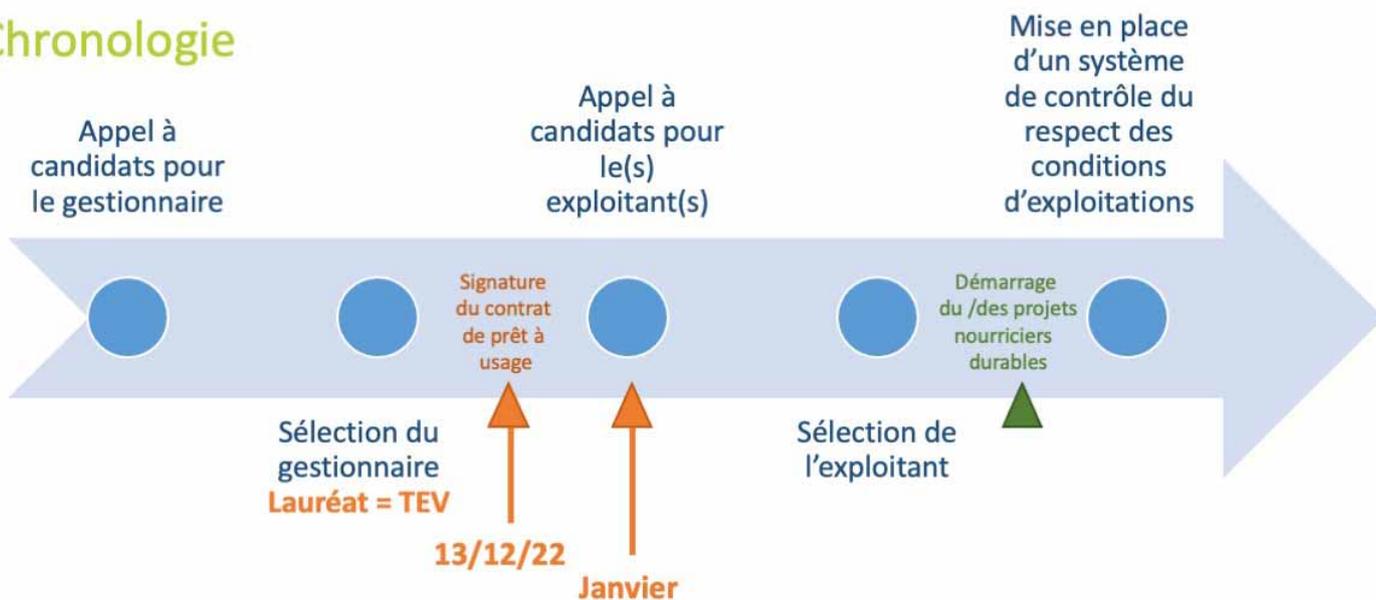




Le planning prévisionnel est le suivant :

Mise à disposition de parcelles à Temploux

Chronologie



2. Acquisition à Bouge

La Ville a acquis 10ha de terres agricoles sur le plateau de Bouge auprès de la Société Wallonne du Logement (SWL) par l'intermédiaire du Comité d'Acquisition de Namur.

Objectifs :

- Lutter contre l'accaparement des terres
- Sécuriser l'accès à la terre
- Sortir du marché spéculatif
- Mener un projet nourricier durable
- Produire en circuit très court

Estimation de la surface totale	10 hectares	
Répartition des surfaces	Parcelle 202A	9,3 ha
	Parcelle 202B	0,47 ha
	Parcelle 203	0,15 ha





La mise à disposition des parcelles de Bouge :

FA5 Accompagnement des maraichers à l'installation & au développement de leur activité

Selon les recommandations du CADNamurois, la Ville a saisi l'opportunité d'un appel à projet de la Région Wallonne « Relocaliser l'alimentation en Wallonie » qui vise à soutenir la structuration et le développement des 4 filières émergentes (fruits, légumes, céréales et protéines végétales), via le subventionnement de 30 infrastructures à petite échelle pour soutenir la production, le stockage, le transport, la transformation, la distribution, la valorisation et la commercialisation locale des produits issus de ces filières.

Le projet déposé par la Ville visait à soutenir et développer la production de 2 à 3 filières sur le terrain de Bouge ➔ développer du maraîchage ou/et un verger ou/et de l'élevage et assurer la transformation, la distribution, la valorisation et la commercialisation locale des produits issus de ces filières via la Halle des Casernes (quartier en pleine refonte avec la construction d'un nouvel îlot, incluant des nouveaux logements et la reconversion de la Tour des finances en logements et bureaux). Les budgets sollicités, liés aux aménagements de la parcelle de Bouge n'ont malheureusement pas été considérées comme recevables. La Ville ne bénéficiera donc pas de subside pour aménager les parcelles de Bouge.

3.6. FA6 – Définition commune du système alimentaire durable

Objectifs

Le CADNamurois a trouvé important de pouvoir s'accorder sur une définition d'un « Système alimentaire durable ». Cette définition a pour objectif de diriger les travaux du CADNamurois mais aussi de guider les décisions du Collège sur cette thématique pour plus de cohérence dans les différentes actions menées.

Définition du système alimentaire durable pour la Ville de Namur



◆ Qu'entend-t-on par système alimentaire durable ?

Un système alimentaire durable assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous, sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales permettant aux générations futures d'assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ainsi, selon la FAO, ces systèmes doivent :

- permettre la protection de la biodiversité et des écosystèmes ;
- être accessibles et culturellement acceptables ;
- être économiquement loyaux et réalistes ;
- être sûrs, fournir des produits nutritionnellement adéquats et bons pour la santé ;
- optimiser l'usage des ressources naturelles et humaines, notamment en réduisant les pertes et les gaspillages.





◆ *Quels sont les critères d'une alimentation durable ?*

Ces 17 critères ont pour vocation d'être des principes directeurs pour l'action (les plus concrets et mesurables possibles)

1. Privilégier les produits biologiques, locaux (Namurois en priorité) et de saison (hors serre chauffée).
2. Privilégier une viande issue d'élevages extensifs, en autonomie fourragère et qui respecte le bien-être animal.
3. Renoncer aux espèces menacées et intégrer des produits issus de la pêche et de l'aquaculture durables.
4. Utiliser des variétés anciennes et paysannes de céréales, fruits et légumes (agrobiodiversité et biodiversité de l'assiette).
5. Favoriser l'éducation au goût, la convivialité et la diversité culturelle alimentaire.
6. Privilégier des produits frais, complets (non ou peu raffinés), non transformés et les préparations faites maison (pas de plats préparés industriels prêts à l'emploi ultra-transformés, limitation des additifs artificiels et de la consommation de l'huile de palme).
7. Augmenter la part du végétal dans l'assiette et diminuer les protéines animales : équilibrer les menus avec plus de protéines végétales et plus de légumes.
8. Privilégier les achats en circuits courts de proximité, et les produits payés au prix juste qui respectent l'ensemble des acteurs de la chaîne (travailleurs, producteurs, transformateurs, consommateurs).
9. Privilégier des produits issus du commerce équitable pour les produits exotiques.
10. Donner les excédents alimentaires à l'aide alimentaire.
11. Faciliter, favoriser et encourager la consommation d'eau du robinet en s'assurant de sa qualité et éventuellement en faisant l'acquisition d'outils spécifiques pour la filtrer avant sa consommation.
12. Réduire le gaspillage alimentaire.
13. Réduire les emballages et les déchets.
14. Utiliser des produits en papier labellisés de forêts gérées durablement.
15. Utiliser des produits de nettoyage à faible impact sur l'environnement et la santé des travailleurs (voir labels listés au critère V4 du label CD).
16. Utiliser de la vaisselle et des ustensiles de cuisine réutilisables et réutilisés.
17. Fonctionner suivant les principes de l'économie circulaire, en assurant notamment un recyclage des matières organiques.

Traduction dans les actions de la Ville

- Recommandation aux services de suivre la définition dans le cadre de leurs missions via un Communiqué interne
- Proposition d'appui du Service Air Climat énergie afin de décliner cette position dans les travaux des différents services
- Appui de cette recommandation dans la publication mensuelle destinée au personnel communal





3.7 Recommandation à la Ville de Namur de signer le Pacte de Milan

Le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan a été élaboré par les villes et pour les villes en 2015 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Au départ, il proposait la promotion d'un protocole international capable d'aborder les problèmes liés à l'alimentation urbaine et pouvant être adopté par les villes du monde. A présent, bien plus que le document de base, celui-ci est devenu au fil du temps un espace de dialogue et d'échanges afin de comprendre et de traiter les questions de l'alimentation urbaine en travaillant dans un réseau de plus de 200 villes du monde entier afin d'échanger des propositions visant à lutter contre le changement climatique, promouvoir des politiques pour une alimentation saine et créer un système alimentaire urbain fondé sur la durabilité.

Objectifs

La signature par la Ville de Namur marque l'engagement de celle-ci à chercher des solutions pour mettre un terme à la pauvreté extrême, à réduire le gaspillage et à s'adapter au changement climatique à travers les six axes de travail prioritaires du Pacte de Milan :

1. Gouvernance alimentaire locale - Assurer un environnement propice à une action efficace ;
2. Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition ;
3. Assurer l'équité sociale et économique ;
4. Soutenir la production alimentaire ;
5. Approvisionnement et distribution alimentaires ;
6. Prévenir le gaspillage alimentaire.

L'adhésion à ce Pacte permet de :

1. Partager des meilleures pratiques entre Villes signataires ;
2. Construire des partenariats pour accélérer le mouvement vers des systèmes alimentaires plus durables ;
3. Fournir un soutien politique et stratégique aux processus de prise de décision ;
4. Mettre en réseau les experts mondiaux dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de la durabilité.

Traduction dans les actions de la Ville

Le Service Air Climat Energie a entamé la rédaction d'un plan d'actions à partir d'une analyse de l'existant et des recommandations du Pacte de Milan.

L'objectif est, bien entendu, de tenir compte des résultats de ce travail dans les futures actions menées par la Ville.





4. Conclusions

Malgré un démarrage reporté en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, c'est avec un grand enthousiasme et un vrai engagement de ses membres que le CADNamurois a pris place dans le paysage namurois. Ce ne sont donc pas moins de 6 fiches actions qui ont été éditées et ont suscité l'approbation du Collège. Elles ont par ailleurs mené à des actions très concrètes au niveau de la Ville.

Une révision du ROI est en cours, ce qui traduit bien la volonté de cette instance d'être agile et efficace. C'est donc au terme de ce premier mandat du CADNamurois que nous vous proposons ce bilan au travers du présent rapport d'activités. Il est maintenant temps de penser à la suite et pour ce second mandat, qui a pris cours le 12 juin 2023, les membres et postulants ont décidé à l'unanimité d'accepter les 26 candidatures. Nous avons la chance de compter parmi les membres des profils de grande qualité, diversifiés et complémentaires. En effet, il s'agit d'acteurs clés dans leur secteur, s'ajoutant à la représentativité de l'instance. Les anciens membres restants permettront d'assurer la continuité des travaux et, par ailleurs, l'arrivée de nouveaux membres apportera assurément un regard neuf et permettra de brasser de nouvelles questions et thématiques qui contribueront à rendre le système alimentaire namurois plus durable et plus résilient.

Ce rapport montre à quel point le rôle du CADNamurois a toute son importance afin d'aiguiller, donner des impulsions à la Ville et apporter des éléments pertinents d'aide à la décision au Collège Communal. Son expertise de terrain est essentielle et il convient sans aucun doute de continuer à soutenir cette instance. A ce sujet, les membres ont souligné l'importance d'être accompagnés dans la facilitation et l'organisation du CADNamurois.





Annexe 1

■ Synthèse des critères par niveau du label Cantines durables en Wallonie

	CRITÈRE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	I.1. Grammage des aliments			+
	I.2. Protéines d'origine végétale		+	++
	I.3. Céréales complètes			+
	I.4. Huiles			
	I.5. Préparations grasses			+
	I.6. Soupes			
	I.7. Sandwichs		+	+
	I.8. Salad bar		+	++
	I.9. Boissons et en-cas avec sucres ajoutés ou riches en sel			
	I.10. Aménagement de la salle de repas			
	I.11. Repas festifs			+
PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCO	II.1. Origine géographique des produits		+	++
	II.2. Circuits courts			+
	II.3. Produits exotiques issus du commerce équitable			+
	II.4. Insertion socioprofessionnelle			
ENVIRONNEMENT	III.1. Légumes frais et de saison		+	++
	III.2. Fruits frais et de saison		+	++
	III.3. Produits bio		+	++
	III.4. Certification bio			
	III.5. Œufs		+	+
	III.6. Poissons		+	++
	III.7. Plats prêts à l'emploi			
	III.8. Huile de palme			+
GASPILLAGE ALIMENTAIRE	IV.1. Mesure du gaspillage alimentaire		+	++
	IV.2. Prévion du nombre de repas			
	IV.3. Fiches de recette			
	IV.4. Portions			
NON ALIMENTAIRE	V.1. Tri des déchets			
	V.2. Vaisselle et ustensiles de cuisine			
	V.3. Produits en papier			
	V.4. Produits de nettoyage			
ACCESSIBILITÉ	VI.1. Accès à l'eau potable			
	VI.2. Actions de solidarité internes			
	VI.3. Dons alimentaires			
	VI.4. Actions en dehors de la cantine			
CONNAISSANCE	VII.1. Information continue		+	++
	VII.2. Campagnes de sensibilisation		+	++
	VII.3. Projet fondateur de l'établissement			
	VII.4. Formation continue du personnel			+
	VII.5. Potager / Verger			
GOUV	VIII.1. Enquête de satisfaction			
	VIII.2. Boîte à suggestions			
Nombre de critères imposés		19	33	36
Nombre de critères au choix parmi les critères facultatifs		3	2	1
Nombre total de critères à respecter		22	35	37

Légende : ■ critère imposé / □ critère facultatif / + et ++ : augmentation de la valeur cible





Annexe 2

Ci-dessous, les différentes actions menées par la Ville et reprenant, entre autres, les suivis des fiches-action proposées par les membres du CADNamurois

PROJET	DESCRIPTION
Stratégie Alimentation durable globale	
CADNamurois	3GTs thématiques + soirée bilan et conférence
Pacte de Milan	Etat des lieux/suivi des recommandations
Accompagner la transition alimentaire au niveau des citoyens et du secteur touristique (demande, formation, gaspillage alimentaire)	
Fête des circuits courts	Sensibiliser à la consommation circuits-courts - soutien aux producteurs locaux
Festival Namur Demain	Sensibiliser à la consommation durable, circuits-courts (alimentation, énergies, mobilité, finance, biodiversité, ...)
On a maraîché sur la terre	Mise en contact de propriétaires de terrains et de jardiniers amateurs
Formation « L'autre goût de la terre » - ambassadeurs Permaculture	1ère édition (21 ateliers) terminée en novembre 2022.
	Tenue de stands par les ambassadeurs formés : suivi pour analyser leurs besoins
Brochure - permaculture	Brochure distribuée aux citoyennes et citoyens lors d'évènements dans le but de les inciter à la culture potagère. Disponible en ligne également.
Jardins potagers partagés	Aide aux jardins potagers partagés existants et aides à la création de nouveaux, recensement, financement, accompagnement
Journée Potagers Ouverts	Organisation d'une journée potagers ouverts. Appel tout public
Grainothèques dans les bibliothèques	Proposer des grainothèques au sein des bibliothèques et animations
Nourrir Namur	Suivi du projet Nourrir Namur 2023 du CCN
Newsletter	Rédaction/envoi newsletter
Potagers scolaires	Aide et soutien aux 17 potagers scolaires communaux





Soutenir et préserver la vocation nourricière des terres agricoles et la diversification des productions agricoles sur le territoire (en y installant des projets citoyens et professionnels)	
Mise à disposition de terres publiques	Mettre à disposition des terres agricoles publiques à des fins nourricières, durables.
Acquisition de terres agricoles à des fins nourricières durables	Achat de terres en zone agricole afin de les mettre à disposition de maraich.er.ère.s, agricult.rice.eur.s locaux + acquisition d'une parcelle d'agriculture urbaine afin de soutenir l'auto-production
Potagers scolaires	Aide et soutien aux 17 potagers scolaires communaux
Accompagner la transition de l'offre au niveau de l'ensemble des collectivités	
Labellisation "Cantines durables" des Maisons de repos du CPAS	Signature du GreenDeal 2.0 en vue de décrocher le label « Cantines durables ». Dossier de candidature soumis en mars 2023
Réseau local structuré pour nourrir Namur	Introduction de produits locaux dans les assiettes des collectivités publiques (Maisons de repos et résidences services du CPAS et cantines scolaires)
Labellisation "Cantines durables" des 22 implantations des cantines scolaires	Signature du GreenDeal 2.0 en vue de décrocher le label « Cantines durables ». Dossier de candidature soumis en décembre 2023
Achats durables	Accompagner la Ville dans un système d'achat alimentaire durable
Soutenir le développement du secteur de la distribution alimentaire durable	
Création d'une Halle Maraîchère à la française	Levée de l'option d'achat de la Halle située sur le site des anciennes casernes pour en faire un espace mis à disposition des producteurs locaux
Horeca	Cahier des charges favorisant une prise en gestion durable et circuits-courts

